

par le Sénat au paragraphe 3 de la clause 3, du bill n° 71, tendant à modifier le Code criminel, soit rescindée.

(Cette motion est adoptée.)

L'hon. M. DUPRE: Je propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat proposant respectueusement à Leurs Honneurs une conférence amiable pour examiner un certain amendement fait par le Sénat au bill n° 71 tendant à modifier le Code criminel, auquel Leurs Honneurs n'ont pas acquiescé et sur lequel le Sénat insiste, et pour examiner tout amendement qu'il sera jugé désirable de faire audit bill ou aux modifications le concernant.

Que le greffier porte ledit message au Sénat.

(Cette motion est adoptée.)

A onze heures, la séance est levée d'office, conformément au règlement.

SAMEDI, le 27 mai 1933.

La séance est ouverte à onze heures.

LOI DE REMANIEMENT

La Chambre se forme en comité général et passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 26 mai, sur le projet de loi (bill n° 2), déposé par le très honorable M. Bennett, portant rajustement de la représentation à la Chambre des communes. Présidence de M. Smoke.

Sur l'annexe (Nouveau-Brunswick).

L'annexe est adoptée.

Sur l'annexe (Ile du Prince-Edouard).

L'annexe est adoptée.

Sur l'annexe (Manitoba).

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a posé certaines questions relatives à ce sujet et l'on a décidé que l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Burns), qui faisait partie du comité, proposerait un amendement, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps). Cette motion comprend l'entente conclue. J'imagine qu'il faudra adopter une motion formelle dans le but de substituer l'annexe qui figure au nouveau projet de loi et remplace celle qui se trouvait dans l'ancien. Je présume que les descriptions données dans le texte réimprimé du bill sont exactes?

M. HEAPS: Elles sont satisfaisantes.

Le très hon. M. BENNETT: Mon amendement porte donc que l'annexe du projet de loi réimprimé soit substituée à l'annexe de l'ancien bill.

(L'amendement de M. Bennett est adopté.)

L'annexe, ainsi modifiée, est adoptée.

[L'hon. M. Dupré.]

Sur l'annexe (Colombie-Anglaise).

M. STIRLING: J'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Bury) que l'annexe de ce bill intéressant la province de Colombie-Anglaise soit biffée et qu'on lui substitue l'annexe imprimée dans le nouveau bill. Cela tombe d'accord avec un arrangement conclu entre les représentants de la Colombie-Anglaise et signé par eux.

M. MUNN: Est-ce que cet amendement est semblable à ce qui est imprimé dans le nouveau bill?

M. STIRLING: Dans le bill réimprimé.

(L'amendement de M. Sterling est adopté.)

L'annexe, ainsi modifiée, est adoptée.

Sur l'annexe (Alberta).

Le très hon. M. BENNETT: Il semble nécessaire d'effectuer certains changements au sujet de cette annexe. On suggère l'amendement suivant:

a) Addition, après les mots "4^e méridien" aux 6^e et 7^e lignes, les mots "y compris l'Etablissement d'Edmonton, et radiation desdits mots en dernier lieu mentionnés de la 9^e ligne de ladite description;

b) Radiation du mot "et" à la 9^e ligne de ladite description, et insertion, à ladite ligne, après le chiffre "(24)", des mots "et vingt (20) à l'est de la ligne centrale de la 101^e rue d'Edmonton ou sa projection vers le nord".

M. STANLEY: Je puis dire qu'il s'agissait là d'une erreur matérielle et nous avons discuté la question avec le directeur des élections. J'en ai aussi parlé à l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) qui a étudié la question avec le plus grand soin et l'amendement a été rédigé en conférence avec le directeur des élections. Par conséquent, je propose cet amendement.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Le député de Calgary expliquera sans doute les effets de cet amendement.

M. STANLEY: Il n'y a aucun changement des limites convenues. La ligne frontière septentrionale d'une très petite partie s'est trouvée omise de la description générale, telle qu'elle paraît à l'annexe. Quand j'en ai parlé au directeur des élections, il m'a dit qu'il vaudrait mieux avoir un amendement comme celui qu'on vient de proposer. Il a déclaré avoir le pouvoir de faire le changement, quand le moment viendrait d'exercer ses fonctions, mais il préférerait que cela fût contenu dans la nouvelle annexe.

(L'amendement est adopté.)

L'annexe, ainsi modifiée, est adoptée.

Sur l'annexe (Territoire du Yukon).

L'annexe est adoptée sur division.